



**REUNION DU BUREAU
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE ALLIER AVAL**

11 avril 2007 – 14h30
Pont du Château

COMPTE RENDU

Contact :

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval
Structure porteuse : Etablissement Public Loire
12 avenue des Landais 63 170 AUBIERE
Tél : 04 73 27 60 45
Fax : 04 73 15 23 10
e-mail : helene.etienne@eptb-loire.fr
www.sage-allieraval.com

Réunion du bureau de la CLE – le 11 avril 2007

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- Mme Anne Marie DEFAY, Vice-présidente du Conseil Général de l'Allier
- Mme Jane GALLEAZZI, Conseillère régionale d'Auvergne
- M. Bernard SAUVADE, Conseiller Général du Puy de Dôme, Président de la CLE du SAGE Allier aval
- M. Christian SOTEAU, Président du syndicat Rive gauche Allier
- M. René VINZIO, Maire de Pont du Château, représentant de Clermont Communauté

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jean-Daniel GANNE, administrateur de la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Puy de Dôme

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Arnaud CARRE, MISE du Puy de Dôme
- M. Paul PICQ, DIREN Auvergne – SEMA
- M. Jean André GUILLERMIN, MISE de l'Allier

Autres participants à la réunion

- Mme Maud BALME, HYDRATEC
- Mme Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
- M. Gilles ACHARD, Conseil Général du Puy de Dôme - chargé de mission
- Mme Gaëlle GRATTARD, ASCONIT Consultants
- Mlle Hélène ETIENNE, EP Loire - chargée de mission du SAGE Allier aval
- M. Rodolphe RIDEAU, Conseil Général de l'Allier – chargé de mission
- M. Julien SAILLARD, CEPA - Chargé de mission

Etaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Jean Jacques FAUCHER, Maire de Brioude
- M. Jean Claude MAIRAL, Vice-président du Conseil Régional d'Auvergne

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Yves GEAY, Président du CEPA
- M. Jean Louis LAURENT, représentant de la chambre d'agriculture de l'Allier
- Mlle Gaëlle OUTTIER, CCI Clermont Ferrand Issoire

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Jean-Louis AMAT, Sous-préfet d'Issoire
- M. Marc BOISSIER, Agence de l'Eau Loire Bretagne

Ordre du jour de la réunion

1. Présentation de l'état des lieux provisoire
2. Calendrier prévisionnel
3. Questions diverses

Préambule

M. René VINZIO, Maire de Pont du Château, accueille les membres du bureau au sein de sa mairie.

M. Bernard SAUVADE, Président de la CLE du SAGE Allier aval, remercie Monsieur le Maire de la mise à disposition des locaux.

Il rappelle que cette réunion est consacrée à la présentation de l'état des lieux provisoire du SAGE et des différentes remarques qui ont pu être faites par les techniciens lors de la réunion du 16 mars et par la suite. Les modalités de prise en compte des remarques seront également exposées.

1. Présentation de l'état des lieux provisoire du SAGE

(cf. diaporama)

Laure BELMONT (ASCONIT Consultants) et Maud BALME (HYDRATEC) présentent dans un premier temps la méthodologie utilisée pour construire l'état des lieux et dans un second temps exposent les résultats de l'étude de manière synthétique et par thématiques :

- Connaissances de la ressource et des milieux (réseau hydrographique, débit des rivières, qualité des eaux et des milieux).
- Usages de l'eau et des milieux (prélèvements, rejets et loisirs)
- Acteurs, compétences, programmes et réglementation (outils de gestion des cours d'eau, mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau).

Il est rappelé que le rapport provisoire envoyé aux membres du bureau pour la réunion de ce jour ne prend pas en compte toutes les remarques des techniciens et que ces remarques feront l'objet de discussion suite à la présentation synthétique de l'état des lieux.

Remarques sur la présentation de l'état des lieux

Connaissance de la ressource et des milieux

▪ M. Jean Daniel GANNE (Fédération de pêche du Puy de Dôme) souligne l'insuffisance du suivi de la qualité des eaux dans les secteurs de tête de bassin versant, il souhaiterait que des analyses soient réalisées deux fois par an notamment pour appréhender l'impact de l'épandage de lisier.

Il évoque la réalisation d'une étude par le Conseil Régional d'Auvergne relative aux nitrates dans les secteurs de tête de bassin versant.

▪ M. Arnaud CARRE (MISE Du Puy de Dôme) ajoute que la problématique majeure concernant l'utilisation du lisier est la capacité de stockage souvent insuffisante qui entraîne des épandages non adaptés (épandage sur sol enneigé, sur terrains à forte pente...). Pour les élevages qui ne sont pas des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), c'est le règlement sanitaire départemental qui s'applique : le règlement n'impose pas d'obligation de capacité minimale de stockage.

▪ Concernant les cartes de la qualité des eaux souterraines, M. Gilles ACHARD (Conseil Général du Puy de Dôme) souhaite que les entités hydrogéologiques soient représentées avec des couleurs différentes : il y a en effet un risque de confusion entre les couleurs des entités et les couleurs utilisées pour caractériser la qualité des eaux.

Usages de l'eau et des milieux - prélèvements

▪ Concernant les cartes relatives aux prélèvements, il souhaite que soit indiquée la période d'étiage considérée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans ces données (1^{er} mai au 30

novembre pour les eaux superficielles et les nappes alluviales, 1^{er} avril au 31 octobre pour les nappes autres qu'alluviales).

- Concernant les prélèvements et la gestion quantitative de la ressource, M. Paul PICQ (DIREN Auvergne) indique qu'il sera nécessaire, dans le cadre du SAGE, de définir les modalités de gestion des périodes de crise. Il prend l'exemple de l'année 2003, année de sécheresse et de canicule, où les prélèvements ont été beaucoup plus importants que les années précédentes et où la ressource était moindre.

Usages de l'eau et des milieux - rejets

- Concernant les rejets de l'assainissement, M. Gilles ACHARD indique qu'il faut raisonner en termes de flux de pollution, ainsi on ne peut présenter uniquement les pourcentages de station d'épuration dont l'efficacité de traitement est inférieure au seuil réglementaire.

En effet, le rejet d'une station de 5000 EH (Equivalent Habitant) dont le rendement épuratoire ne satisfait pas les obligations réglementaires, n'aura pas le même impact sur le milieu (du fait d'une charge plus importante) que le rejet d'une station de 200 EH présentant le même rendement (pour un milieu récepteur équivalent).

C'est pourquoi, on ne peut dissocier l'analyse des rendements épuratoires de l'analyse des rejets au milieu.

- Concernant l'assainissement, M. Arnaud CARRE indique qu'il est nécessaire de s'intéresser au réseau d'assainissement, et pas uniquement aux unités de traitement. Il existe en effet une forte problématique avec notamment des taux de collecte relativement faibles sur certains secteurs.

- Concernant les rejets agricoles, Mlle Hélène ETIENNE précise que peu de données ont été récoltées sur cette thématique. Les données identifiées sont celles du RGA (Recensement Agricole Général) sur les apports azotés par canton qui reflètent l'impact des zones d'élevage sur le territoire et celles issues de l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau qui présentent une estimation de l'apport en pesticides par zone hydrographique (selon la typologie de cultures).

M. Paul PICQ informe les membres du bureau que la DIREN mène actuellement une réflexion sur la future campagne de surveillance de la teneur en nitrates des eaux mise en œuvre en application de la directive « Nitrates » et sur la possibilité de modéliser la pollution des eaux par les nitrates.

M. Bernard SAUVADE demande s'il sera possible de réaliser des analyses complémentaires à celles qui ont été réalisées en 2004-2005. En effet, dans le cadre de la redélimitation des zones vulnérables, notamment dans le département du Puy de Dôme, il aurait été utile de disposer de points de suivi complémentaires.

M. Paul PICQ répond que le réseau pourra être densifié à l'avenir dans les secteurs a priori les plus touchés par la pollution aux nitrates.

Usages de l'eau et des milieux - loisirs

- M. Julien SAILLARD (CEPA) souligne l'importance de la randonnée pour le cadre de vie, la valorisation des milieux et l'appropriation locale des actions qui peuvent être menées sur les cours d'eau et milieux. Il souhaite que soit mentionné l'impact de la fréquentation des sites à travers notamment la présence de dépôts sauvages, en augmentation d'après les observations réalisées sur le terrain.

L'impact des randonnées motorisées (quad, 4x4...) doit également être mentionné dans le rapport d'état des lieux. Il est en effet observé une fréquentation de plus en plus forte des bords d'Allier par ces véhicules.

Acteurs, compétences, programmes et réglementation

▪ Concernant la caractérisation des masses d'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, il est précisé que celle-ci évolue au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les résultats présentés ici sont ceux de 2006.

Discussion sur les remarques des techniciens

▪ Les remarques des techniciens ont été nombreuses et l'intégration d'une grande partie de celles-ci ne posent pas de difficultés particulières.

▪ La prise en compte de certaines des remarques amènent des interrogations, c'est notamment le cas sur les remarques suivantes :

- complément à apporter sur la randonnée et la pêche (effectifs, flux touristique...),
- intégration de la cartographie de la nappe alluviale de l'Allier dans les documents du SAGE,
- demande pour avoir une représentation surfacique des masses d'eau définies dans le cadre de la Directive Cadre sur l'eau.

Concernant la randonnée, il sera fait mention de la randonnée motorisée en complément.

Concernant la pêche, il est difficile d'évaluer les flux touristiques et cela n'apportera pas forcément de plus value à l'état des lieux, la remarque n'est donc pas prise en compte.

Concernant l'intégration d'une cartographie de la nappe alluviale, il est fait remarquer, notamment par M. Paul PICQ et M. Arnaud CARRE, que la délimitation de la nappe alluviale est difficile et nécessiterait une étude lourde. Au préalable, la nécessité de cette cartographie doit répondre à un besoin et des objectifs clairement définis.

Concernant la représentation surfacique des masses d'eau, M. Paul PICQ apporte des précisions sur l'objet de cette remarque : à présent l'unité d'évaluation du bon état des eaux est la masse d'eau (partie de cours d'eau, de nappes d'eau souterraines, ou de plan d'eau), cependant les actions à mettre en œuvre pour l'atteinte du bon état pourront porter sur l'ensemble du bassin versant de cette masse d'eau et pas uniquement sur la masse d'eau en elle-même (c'est le concept de base de la gestion des milieux aquatiques : la gestion par bassin versant).

Il est donc important de savoir quel territoire est effectivement rattaché à la masse d'eau car ce sont les activités de ce territoire qui peuvent impacter la qualité de la masse d'eau concernée - activités sur lesquelles il faut potentiellement agir pour préserver ou améliorer la qualité de la ressource et des milieux.

Cette représentation surfacique des masses d'eau sera nécessaire dans le cadre de l'application du SAGE, notamment vis-à-vis de la délivrance d'autorisation au titre de la loi sur l'eau par les services de police de l'eau.

Ce travail n'est pas indispensable à ce stade de la procédure d'élaboration du SAGE et n'était pas prévu au cahier des charges de l'étude. Il ne fera donc pas parti des compléments apportés par les bureaux d'études.

M. Paul PICQ indique que la DIREN pourrait peut être réaliser ce travail en interne.

▪ Sur les thématiques des prélèvements et des rejets, les techniciens ont souhaité l'intégration de données actualisées (non disponibles au début de l'étude) et la réalisation

d'analyses plus poussées par l'exploitation de données autres que celles de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Une analyse ayant déjà été réalisée par les bureaux d'étude sur ces thématiques, les compléments apportés sur celles-ci feront l'objet d'un avenant au marché.

Ainsi les compléments portent sur les points suivants :

Prélèvements

- Mise à jour des données (données 2005 voire 2006 selon disponibilité)
- Irrigation : exploitation des données DDAF et chambre d'agriculture
- Industrie : exploitation des données DRIRE
- AEP (à voir selon données disponibles)
- Représentation cartographique des prélèvements à faire selon la ressource sollicitée, par masse d'eau

Rejets

- Assainissement : mise à jour avec les données 2005 (AELB) et exploitation de données plus précises (SATESE) : traitement par sous bassin
- Pollutions agricoles
 - Etat des lieux DCE : pollution diffuse par les pesticides estimée selon la typologie de cultures
 - Autre : à voir
- Rejets industriels : exploitation de données plus précises (DRIRE)

Les données complémentaires qui pourront être récoltées ne seront pas forcément homogènes d'un département à l'autre, une exploitation cartographique ne sera donc pas forcément possible.

Les membres du bureau valide les compléments à apporter à l'état des lieux provisoire.

2. Calendrier prévisionnel

Validation de l'état des lieux et réalisation du diagnostic

Etant donné les compléments à apporter à l'état des lieux du SAGE, il est proposé aux membres du bureau de reporter la validation par la CLE de celui-ci initialement prévue au mois de mai.

Ainsi une réunion de la CLE est fixée **au 18 juin 2007*** : cette réunion permettra de présenter l'état des lieux. Si tous les compléments ne sont pas apportés à cette date, il sera proposé aux membres de la CLE de valider un état des lieux partiel en juin et de valider l'état des lieux complet ultérieurement. Les compléments manquants seront alors ajoutés en parallèle de la réalisation du diagnostic du SAGE.

La réalisation du diagnostic du SAGE est ainsi décalée dans le temps : les premières réunions des commissions thématiques qui devaient avoir lieu au mois de juin auront lieu en septembre, les secondes séries de réunion en novembre et les réunions de commissions géographiques en fin d'année ou début d'année prochaine.

Présentation de l'avant projet de SDAGE

La CLE sera sollicitée officiellement en 2008 dans le cadre de la consultation des collectivités, chambres consulaires... sur le projet de SDAGE.

*** Initialement fixée au 20 juin, la réunion de la CLE a été avancée au 18 juin car M. Sauvade, Président de la CLE, sera retenu par des obligations professionnelles le 20 juin.**

En amont de cette sollicitation officielle, le comité de bassin a souhaité que les CLE puissent donner un avis sur un avant projet de SDAGE. Ainsi l'avis sur l'avant projet de SDAGE peut être donné par la CLE ou le bureau de la CLE pour la mi-juillet.

Après discussion, le bureau propose de se réunir au mois de mai pour examiner l'avant projet de SDAGE et plus particulièrement les implications de celui-ci sur le SAGE.

Proposition d'information de la FRANE à destination des membres de la CLE

La FRANE (Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement) propose d'informer les membres de la CLE sur 2 thématiques : l'hydrologie (présentation en salle) et la dynamique fluviale (sortie sur le terrain pour appréhender les différentes problématiques liées au phénomène).

Des présentations complémentaires de celle de la FRANE peuvent être envisagées sur le thème de l'hydrologie : intervention du Service de Prévision des Crues du bassin de l'Allier par exemple.

M. Jean Louis LAURENT (représentant de la Chambre d'agriculture de l'Allier) a par ailleurs proposé d'exposer les problématiques des irrigants aux membres de la CLE.

Le bureau de la CLE souhaite que le contenu des présentations soit défini et validé par les membres du bureau avant les réunions d'information afin notamment de présenter une information cohérente.

L'ordre du jour suivant est donc proposé pour la réunion du bureau fixé au 23 mai :

- Avant projet de SDAGE / programme de mesures
- Composition des commissions de travail
- Communication : Annuaire des membres, lettre d'information du SAGE
- Modification de l'arrêté de composition de la CLE
- Etude sur la Chaîne des Puys (bilan hydrologique partiel) – projet de CCTP
- Contenu de l'information de la FRANE à destination des membres de la CLE

3. Questions diverses

Avis de la CLE sur des projets pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques

La Commission Locale de l'Eau a été sollicitée à plusieurs reprises (de manière officielle ou de manière informelle) pour donner un avis sur des projets qui peuvent avoir un impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

M. Bernard SAUVADE pose la question de la conduite à tenir en l'absence d'un SAGE approuvé, car la CLE ne peut rendre un avis qui face référence au SAGE et ne peut donc se prononcer sur la compatibilité des projets avec les objectifs et orientations du SAGE, ces derniers n'étant pas définis.

M. Paul PICQ indique que lorsque la CLE est sollicitée officiellement dans le cadre d'une procédure réglementaire (exemple du renouvellement de concession du complexe hydro-électrique de Poutès Monistrol), le dossier doit être examiné. Si la demande ne rentre pas dans le cadre d'une consultation officielle, il indique que la CLE n'a pas forcément de réponse à apporter et doit aborder ces dossiers comme des éléments de réflexion dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

M. Julien SAILLARD évoque le projet de contournement routier de Vichy qui prévoit un nouveau franchissement de l'Allier au sud de St Yorre qui viendrait contraindre la

divagation de la rivière dans une zone à dynamique latérale intense. Il souhaite que la CLE donne un avis sur ce projet et apporte les éléments de connaissance de l'étude sur la dynamique fluviale de l'Allier réalisée dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

Mlle Hélène ETIENNE précise que l'enquête publique relative à ce projet est terminée et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sous réserve :

- de reprendre l'étude hydraulique concernant la route sur remblai et le pont sur l'Allier à St Yorre, afin de vérifier que ce projet est bien conforme au SDAGE et de mieux appréhender l'incidence qu'il aura, surtout en cas d'inondations (affouillement, déplacement du lit de la rivière),
- de vérifier que le projet est conforme aux mesures de préservation des cours d'eau.

Par ailleurs, il apparaît que le maître d'ouvrage du projet, le Conseil Général de l'Allier, dans sa réponse aux conclusions du commissaire enquêteur ne prend pas en compte le secteur effectivement concerné par le projet de franchissement pour caractériser la dynamique de la rivière à cet endroit : il est ainsi mentionné que le projet concerne un tronçon (St Yorre - St Germain des fossés) à dynamique latérale faible à inexistante. En réalité, le projet concerne un secteur à dynamique latérale intense entre la confluence de la Dore et St Yorre.

Il est proposé aux membres du bureau de transmettre au Préfet de l'Allier les éléments de connaissance dont dispose la Commission Locale de l'Eau au travers de l'étude « complément et mise à jour de la dynamique fluviale de l'Allier de Vieille Brioude jusqu'au Bec d'Allier » sur le secteur concerné par le projet de franchissement. Il ne s'agit pas de donner un avis sur le projet mais d'apporter des rectifications et précisions sur le fonctionnement de la rivière et les enjeux sur ce secteur.

Le bureau accepte cette proposition.

Composition de la commission Carrières

Lors de la précédente réunion du bureau, M. Jean-Daniel GANNE avait interrogé M. le Sous-préfet d'Issoire sur la composition de la nouvelle commission carrières qui n'intègre plus de représentant des pêcheurs.

M. Paul PICQ apporte ici des éléments de réponse : la commission départementale des sites, perspectives et paysages a été supprimée et remplacée par la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Cette nouvelle commission, créée par un décret du 7 juin 2006, comprend différentes formations dont une formation « Carrières ». Il est prévu dans cette formation carrière 3 représentants des associations de protection de la nature. Le nombre d'organismes étant plus élevé, un choix a donc dû être fait.

Actualité juridique

M. Paul PICQ informe les membres du bureau de la parution d'un décret interdisant totalement les phosphates dans les lessives pour le linge. Ces dispositions s'appliqueront à partir du 1^{er} juillet 2007.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. SAUVADE lève la séance à 18h00.
La prochaine réunion du bureau aura lieu le mercredi 23 mai à 14h30.**

Le Président de la CLE du SAGE Allier aval,

M. Bernard SAUVADE